

Now, when I insist on the test of Canadian national interest as the principle which we follow in negotiations or exchanges with the U.S.A. or any other country, there are certain clarifications that should be made.

(1) We should realize that national interest will also, naturally, govern the other countries in their dealings with us;

(2) National interest must be determined by long range, not merely by short range considerations;

(3) National interest includes many international factors from which it cannot be separated. This is especially true for a country like Canada which depends to such an extent on foreign trade for its prosperity and foreign investment for its development, particularly its resource development.

So when I talk about National interest, I am not thinking of a narrow, restrictive, ingrowing nationalism which, as I have already pointed out, would be a stupid, and could be a disastrous, principle as a basis for Canadian policy.

We can and we must maintain a Canadian position, establish maximum security for that position, without lapsing into narrow, negative policies of "Anti" emotion.

If you apply these principles I have been outlining to current situations, you come up as I see it, with a few basic general conclusions.

We must reassure foreigners that their capital is welcome for Canadian development but only under fair and reasonable conditions, imposed by us but considered to be such by them; conditions which will insure that participation in our development will not result in control of it. This, in its turn, means that there are certain business and economic activities which must remain under Canadian control; chartered banks, trust and loan and insurance companies; radio and T.V. Broadcasting; Newspapers; Satellite communications. These have already been safeguarded. There may be others.

The time has also come, for principles to be laid down, and for policies to be established which will deal with the whole problem of

opposé en disant qu'ils ne pouvaient pas mettre la sécurité du pays en danger en dépendant des importations d'huile canadienne, au cas où une guerre viendrait à éclater entre les deux pays.

Lorsque j'insiste sur le principe de l'intérêt national du Canada qui doit guider nos négociations ou nos échanges avec les États-Unis ou avec tout autre pays, il serait peut-être utile d'apporter certaines précisions.

(1) Nous devons réaliser que les autres pays sont aussi guidés par leur propre intérêt national, quand ils font affaires avec nous;

(2) l'intérêt national doit être déterminé par des considérations à long terme, et non pas simplement à court terme;

(3) l'intérêt national comporte un grand nombre de facteurs internationaux dont il fait partie intégrante. Ce fait s'avère d'une façon toute particulière pour un pays comme le Canada qui dépend dans une si large mesure du commerce avec les pays étrangers pour sa prospérité et des investissements étrangers pour son expansion et surtout pour l'aménagement de ses ressources.

Ainsi donc, lorsque je parle de l'intérêt national, je ne pense pas à un nationalisme étroit, restrictif et replié sur lui-même qui, comme je l'ai déjà signalé, constituerait un principe de base stupide et possiblement désastreux pour établir une politique canadienne.

Nous pouvons et nous devons adopter une attitude canadienne et établir une sécurité maximum pour cette attitude, sans nous laisser aller à adopter des politiques étroites et négatives fondées sur des sentiments «anti».

Si vous appliquez les principes que je viens d'énoncer à certaines situations actuelles, vous en arriverez, je crois, à tirer certaines conclusions générales fondamentales.

Nous devons assurer de nouveau les étrangers que leurs capitaux sont bienvenus au Canada, mais seulement sous certaines conditions imposées par nous, mais qu'ils doivent considérer comme justes et raisonnables.

Ces conditions viseront à assurer que les étrangers ne finiront pas par contrôler nos ressources, même s'ils participent à leur aménagement. Cela signifie qu'il existe certaines activités commerciales et économiques qui doivent continuer d'être contrôlées par des Canadiens: les banques à charte, les compagnies de gestion, de prêt et d'assurance, les sociétés de radio et de télédiffusion, les journaux, et les satellites de communications. Les entreprises de ce genre sont déjà protégées. Il pourrait cependant en exister d'autres.

Le temps est aussi venu de définir des principes et d'établir des politiques relativement au problème de la propriété et du contrôle